



**HAL**  
open science

## Poster : Grâce et justice en Provence de la Ligue à la mort de Louis XIII

Dylan Beccaria

► **To cite this version:**

Dylan Beccaria. Poster : Grâce et justice en Provence de la Ligue à la mort de Louis XIII. Journée scientifique de l'école doctorale 355, Jun 2021, Aix-en-Provence, France. hal-03272775

**HAL Id: hal-03272775**

**<https://hal.science/hal-03272775v1>**

Submitted on 28 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Par autorité royale et provençale

## Grâce et justice en Provence de la Ligue à la mort de Louis XIII

Dylan Beccaria

Doctorant sous la direction de

Lucien Faggion (AMU, CNRS, TELEMMe) et de Julien Broch (AMU, CERHIIP)  
dylan.beccaria@univ-amu.fr • <https://telemme.mmsch.fr/?membres=dylan-beccaria>

### Un fondement de la justice royale

Sévérité et miséricorde sont deux composantes essentielles du pouvoir de justice des rois de France. Cette miséricorde prend corps à travers l'octroi de lettres de grâce par lesquelles le souverain pardonne un crime et restaure son auteur dans sa bonne renommée. Ces textes comptent parmi les sources les plus fréquemment sollicitées par les historiens : ils fournissent un récit très détaillé du crime pardonné et sont présents en grand nombre dans les archives. Pourtant, aucune étude ne s'est réellement intéressée à la pratique au XVII<sup>e</sup> siècle. Fondée sur une approche interdisciplinaire en histoire et en histoire du droit, cette thèse entend donc combler un vide historiographique important en mettant en évidence les évolutions politiques, sociales et judiciaires de la pratique de la grâce royale entre la fin du XVI<sup>e</sup> et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Pour ceci, la Provence constitue un terrain intéressant puisque la pratique y est influencée par le droit public local selon lequel le prince agit tant en sa qualité de roi de France qu'en celle de comte de Provence.



### Les ressorts des sénéchaussées de Provence à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Frederick de Witt, *Comté et gouvernement general de Provence*, gravure sur cuivre, 47x58 cm, Amsterdam, 1688, Bibliothèque universitaire de Berne.

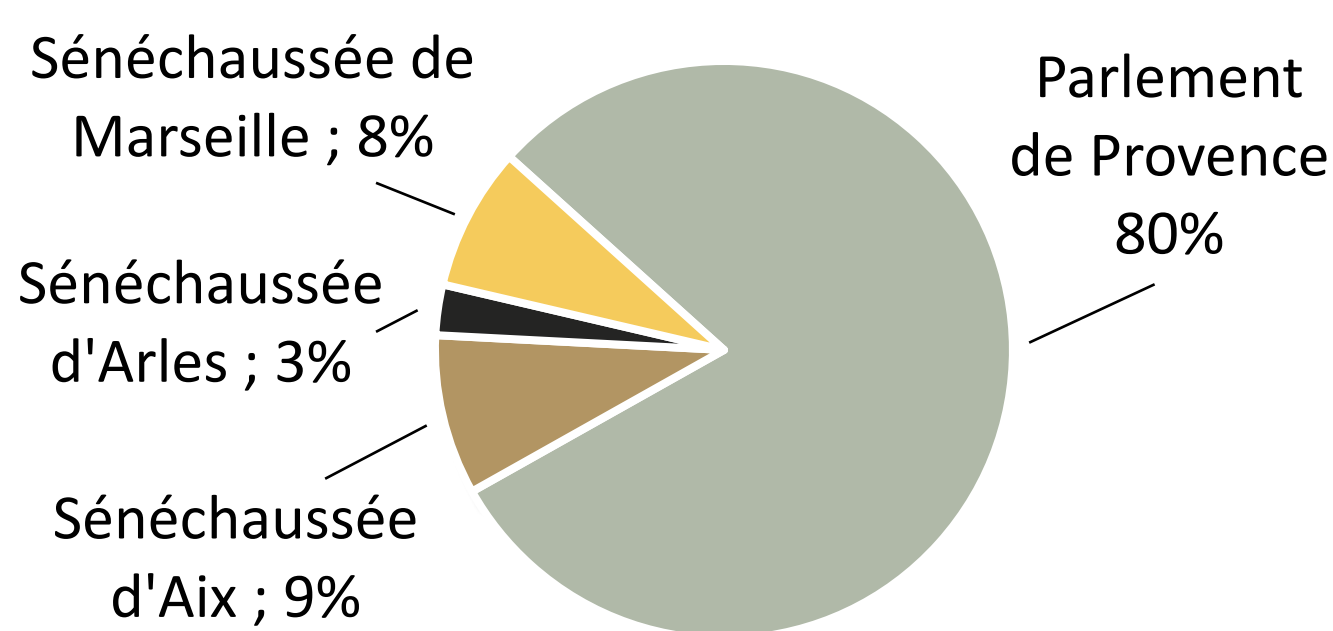
### Axes de recherche

- ❖ **GRÂCE ET AUTORITÉ ROYALE.** Si la pratique de la grâce est à la fois un instrument et une manifestation du renforcement de l'autorité royale à l'époque moderne, elle repose aussi sur la justice déléguée, exercée par les juridictions locales. Un véritable dialogue se crée entre le roi, ses sujets et les cours de justice au moment d'accorder une grâce : au roi de décider si le crime était rémissible ou non, aux juges de vérifier la concordance entre les faits rapportés par l'impétrant et la réalité.
- ❖ **GRÂCE ET CRIMINALITÉ.** Le dépouillement en série des lettres permet de réaliser des enquêtes statistiques sur les caractéristiques des crimes. Les armes utilisées, le profil des victimes et des criminels ou les circonstances atténuantes invoquées sont systématiquement relevés selon une grille d'analyse précise. En comparant les résultats obtenus avec les époques précédentes, on peut tracer les évolutions de la criminalité et des usages de la grâce à l'époque moderne.
- ❖ **GRÂCE ET SOCIÉTÉ.** Les récits mis en avant dans les lettres fournissent indirectement nombre de détails sur les pratiques quotidiennes, les liens sociaux qui sont tissés et les langages de l'époque. Ce sont des sources privilégiées pour appréhender une partie de la réalité de la vie des contemporains, et ce, quelle que soit leur origine sociale.
- ❖ **GRÂCE ET HISTOIRE DES REPRÉSENTATIONS.** A partir des aveux présents dans les lettres et de la stratégie discursive employée pour les formuler, on peut comprendre la manière dont les criminels justifient leurs actes pour d'obtenir le pardon du roi. Ces biais, inhérents à la source, mettent ainsi en avant les éléments susceptibles d'atténuer la gravité d'un crime dans un système de valeurs révolu, celui d'Ancien Régime.

### Sources et méthode

Les lettres de grâce émises par la Grande et la Petite chancellerie sont au cœur de ce travail. Elles sont conservées dans les archives du Parlement et des sénéchaussées de Provence, cours de justice chargées d'enregistrer les lettres en fin de procédure. A ceci s'ajoutent les dossiers de procédure criminelle de chacune des affaires concernées ainsi que les traités publiés par les juristes du temps sur la question de la grâce. Complémentaires, ces documents permettent de connaître la pratique théorique de la grâce tout en ayant un aperçu de son fonctionnement réel.

### Répartition des lettres selon leur fonds d'origine aux archives des Bouches-du-Rhône



### Bibliographie

- R. Abad, *La grâce du roi. Les lettres de clémence de la Grande chancellerie au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2011.
- C. Gauvard, « De grace especial ». *Crime, Etat et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991.
- M. Nassiet, *La violence, une histoire sociale (France, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.
- I. Paresys, *Aux marges du royaume : violence, justice et société en Picardie sous François I<sup>er</sup>*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1998.
- P. Texier, *La rémission au XIV<sup>e</sup> siècle. Genèse et développement*, thèse d'Etat pour le doctorat en droit, Limoges, 1991.
- N. Zemon Davis, *Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1989.